

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 05309

Numéro SIREN : 891 758 153

Nom ou dénomination : Aphota EnR

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/021418

Certifié conforme

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS  
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084\*24  
ADAPTÉ À LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR TÉLÉDEC.FR

Exercice ouvert le	01/12/2020	et clos le	30/09/2021	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
APHOTA ENR - SIREN : 891759153			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
05 Esplanade Compans Caffarelli					
31000 Toulouse					
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
<b>B ACTIVITÉ</b>					
Activités exercées	Pose de panneaux photovoltaïques			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b>					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	5 476
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	<input type="checkbox"/>		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%		0		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					<input type="checkbox"/>
<b>D IMPUTATIONS</b>					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b>					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ</b>					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
<b>G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CBC/DAC4</b>					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
<b>H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisée		
<b>COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA</b>			Visa : CGA	<input type="checkbox"/>	Visiteur conventionné
Comptable : <input type="checkbox"/> Salarié ?					
SLU Audit Action 98 Calle Floridablanca Entresuelo 2a 08015 Barcelona ESPAGNE					
Examen de conformité fiscale (ECF)			<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF	

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

						Si déposé néant, cochez la case :	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>								
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				<b>a</b>		
		payées par un établissement chargé du service des titres				<b>b</b>		
Montant des distrib. correspond à des rémunérations ou à des avantages de la sté ne désigne pas les bénéficiaires.						<b>c</b>		
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						<b>d</b>		
Montant des autres distributions:						<b>e</b>		
						<b>f</b>		
						<b>g</b>		
						<b>h</b>		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						<b>i</b>		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						<b>j</b>		
Montant des revenus répartis						<b>Total (a à h)</b>		
<b>J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS</b>								
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
<b>K DIVERS</b>								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
<b>L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>								
Rémunérations		Montant brut des salaires ( hors apprentis et handicapés)						
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						
		MVLt imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %			
MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice								
MVLt réalisée au cours de l'exercice								
MVLt restant à reporter								
<b>M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS</b>								
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice								
						Nombre de reçus délivrés		

# 1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023



N° 15948 - 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A du Code général des impôts)  
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC FR

Désignation de l'entreprise   APHOTA ENR - SIREN : 891758153					Néant <input type="checkbox"/>				
Durée de l'exercice en nombre de mois   10					Durée de l'exercice précédent				
					Exercice N clos le   30/09/2021				
<b>ACTIF</b>					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres			014		016			
	Immobilisations corporelles			028	878	030	49		
	Immobilisations financières (1)			040	167	042	167		
	TOTAL I (5)			044	1 045	048	49		
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro, en cours de production			050		052			
	Stocks marchandises			060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés			068	13 150	070	13 150		
	Créances autres (3)			072	3 413	074	3 413		
	Valeurs mobilières de placement			080		082			
	Disponibilités			084	5 857	086	5 857		
Charges constatées d'avance			092		094				
TOTAL II			096	22 421	098	22 421			
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>					110	23 465	112	49	23 416
<b>PASSIF</b>					Exercice N NET				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel					120	3 000		
	Ecart de réévaluation					124			
	Réserve légale					126			
	Réserves réglementées					130			
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres)				131	132			
	Report à nouveau					134			
	Résultat de l'exercice					136	-5 476		
	Subventions d'investissement					137			
	Provisions réglementées					140			
	TOTAL I					142	-2 476		
Provisions pour risques et charges					TOTAL II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	24 148		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164			
	Fournisseurs et comptes rattachés					166	83		
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)				169	172	1 661		
Produits constatés d'avance					174				
TOTAL III					176	25 892			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>					180	23 416			
REVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

2. **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2023  
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC FR

Désignation de l'entreprise APHOTA ENR - SIREN : 891758153										☐			
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>										N clos le 30/09/2021			
Ventes de marchandises			dont export et livraisons intracommunautaires			209				210			
Production vendue biens						215				214			
Production vendue services						217				218		<b>94 992</b>	
Production stockée										222			
Production immobilisée										224			
Subventions d'exploitation reçues										226			
Autres produits										230			
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>										232		<b>94 992</b>	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										234			
Variation de stock (marchandises)										236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)										238		<b>6 544</b>	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)										240			
Autres charges externes			dont crédit-bail mobilier					immobilier		242		<b>91 716</b>	
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)				243		244			
Rémunérations du personnel										250		<b>1 600</b>	
Charges sociales										252		<b>497</b>	
Dotations aux amortissements										254		<b>49</b>	
Dotations aux provisions										256			
Autres charges			Dont provisions fiscales pour implant commerciales à l'étranger				259		262		<b>62</b>		
			Dont cotisations versées aux org syndicales et professionnelles				260						
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>										264		<b>100 468</b>	
<b>1 - Résultat d'exploitation (I - II)</b>										270		<b>-5 476</b>	
Produits financiers						(III)				280			
Produits exceptionnels						(IV)				290			
Charges financières						(V)				294			
Charges exceptionnelles			Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		300				
			Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348						
Impôts sur les bénéfices						(VII)				306			
<b>2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)</b>										310		<b>-5 476</b>	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>				Reporter le bénéfice comptable col 1 le déficit comptable col 2				312		314		<b>5 476</b>	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles								316					
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles								318					
Provisions non déductibles								322					
Impôts et taxes non déductibles								324					
Divers dt intérêts excédentaires			247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330				
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)		249		251					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997					
<b>Déductions</b>			Entreprise nouvelle			986		Zone franche urbaine		987			
			Reprise d'entreprise en difficulté			981		Jeune entreprise innovante		989			
			Zone restruct défense			127		Zone revitalisation rurales		138			
			Bassins d'emploi à redynamiser			991		Investissements outre mer		344			
			ZFANG 44 quaterdecies			345		Zone de développement prioritaire		993			
			Bassins urbains a dynamiser - BUD			992							
			<b>Dont divers</b>			Créance report en arrière du déficit				346		350	
						Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655			
						Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643			
						Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)						647							
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)						648							
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)						641							
Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)				990									
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649									
<b>Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs</b>						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		354		<b>5 476</b>	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I S seulement)								356					
Déficits antérieurs reportables										360			
<b>Résultat fiscal après imputation des déficits</b>						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372		<b>5 476</b>	

**3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES**

Désignation de l'entreprise <u>APHOTA ENR - SIREN : 891750153</u>										Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I IMMOBILISATIONS</b>		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles		470		472	<b>1 427</b>	474	<b>549</b>	476	<b>878</b>		
Immobilisations financières		480		482	<b>167</b>	484		486	<b>167</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>		<b>492</b>	<b>1 594</b>	<b>494</b>	<b>549</b>	<b>496</b>	<b>1 045</b>		
<b>II AMORTISSEMENTS</b>		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536			
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>		<b>574</b>		<b>576</b>			
<b>III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR</b>											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
					19%	15% ou 12,8%	0%				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>587</b>	<b>589</b>				
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	595				
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>599</b>				

**4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>APHOTA ENR - SIREN : 891758153</u>								Néant <input type="checkbox"/>		
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>										
<b>A</b>	<b>NATURE DES PROVISIONS</b>			Montant au début de l'exercice		Augmentations, dotations de l'exercice		Diminutions, reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
	Amortissements dérogatoires			600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%			601		603		605		607
	Autres provisions réglementées			610		612		614		616
	Provisions pour risques et charges			620		622		624		626
	Sur immobilisations			630		632		634		636
	Sur stocks et en cours			640		642		644		646
	Sur comptes clients			650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation			660		662		664		666
	<b>TOTAL</b>			<b>680</b>		<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>										
								Dotations		Reprises
	Fonds commercial							681		683
	Autres immobilisations incorporelles							700		705
	Terrains							710		715
	Constructions							720		725
	Installations techniques, matériel et outillage							730		735
	Installations générales agencements aménagements divers							740		745
	Matériel de transport							750		755
	Autres immobilisations corporelles							760		765
	<b>TOTAL</b>							<b>770</b>		<b>775</b>
<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>										
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2										
3										
4										
5										
6										
	<b>TOTAL à reporter</b>								<b>780</b>	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>										
	Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
	Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
	Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
	Déficits imputés								983	
	Déficits reportables								984	
	Déficits de l'exercice								860	<b>5 476</b>
	Total des déficits restant à reporter								870	<b>5 476</b>
<b>III DIVERS</b>										
	Primes et cotisations complémentaires facultatives					dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325		381
						dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327		
	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant					dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380
	N° du centre de gestion agréé								388	
	Montant de la TVA collectée								374	<b>27</b>
	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	<b>3 608</b>
	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise		AFHOTA ENP - SIREN : 891758153		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le		01/12/2020 et clos le		30/09/2021	
		Données en nombre de mois		10	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				881	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108		94 992	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105			
		<b>TOTAL 1</b>		<b>106</b>	
				<b>94 992</b>	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143			
Subventions d'exploitation reçues		113			
Variation positive des stocks		111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153			
		<b>TOTAL 2</b>		<b>144</b>	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>					
Achats		121		56 169	
Variation négative des stocks		145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125		31 323	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146		10 768	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148		62	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150			
		<b>TOTAL 3</b>		<b>152</b>	
				<b>98 322</b>	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>					
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137		-3 330	
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117		-3 330	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono-établissement au sens de la CVAE		020		<input type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022			
Effectifs au sens de la CVAE		023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024		160	
Date de cessation				186	

## 6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [APHOTA ENY - SIREN : 891753153]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	30000

### I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	%	de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)				
Adresse :				
Forme juridique	Dénomination	%	de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)				
Adresse :				
Forme juridique	Dénomination	%	de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)				
Adresse :				
Forme juridique	Dénomination	%	de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)				
Adresse :				

### II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom complet	SAULNIER André		
Nom marital		% de détention	100	Nb de parts ou actions	30000
Naissance	Date	N° Département	21	Commune	Chenêve Pays
Adresse :					
02 Rue Colette					
Les jardins de Verlaine					
31200 Toulouse					
Titre		Nom complet			
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance	Date	N° Département		Commune	Pays
Adresse :					





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD  
(2023)



N° 14252\*08  
ADAPTÉ À LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/12/2020 au 30/09/2021 ou Année : 2021	
Dénomination de l'entreprise : APHOTA ENR	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 891758153	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, Indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	



# **SASU APHOTA ENR**

**Siege social : 05 Esplanade Compans Caffarelli Batiment A-CS 57130  
31071 Toulouse Cedex 7  
Siret : 89175815300011**

## **Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clôturé le 30/09/2021**

Le 09/06/2022, à 9 h 00, l'associé de la société SASU APHOTA ENR, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 89175815300011, s'est réunis au siège de la société, en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Sont présents:

**Monsieur SAULNIER André**  
**Né le 19/09/1967 à Chenôve**  
**De nationalité Française**  
**Demeurant au 02 rue Colette, Résidence les Jardins de Verlaine, apt 321 31200 Toulouse**

En ouvrant la séance le président constate que les associés présents possèdent ensemble 100% des actions composant le capital, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions relevant de ses attributions, tel que prévu dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1° le rapport de gestion du Président ;
- 2° le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée ;
- 3° les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Approbation des comptes annuels
- 2° Décision sur la continuité de la société

Lecture est donnée du rapport du président.

### **Première résolution :**

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du **30/09/2021** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Deuxième résolution**

L'Assemblée générale des associés prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de 5 476 euros affectée de la manière suivante :

- Capital social : 3000 euros
- Report à nouveau – 5 476 euros ;

Soit des capitaux propres de -2 476 euros.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Troisième résolution :**

L'Assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que la président n'a perçu aucune rémunération durant l'exercice et l'approuve purement et simplement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Quatrième résolution :**

L'assemblée des associés donne tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h30 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et par le gérant.

Fait à Toulouse

Le 09/06/2022

Le Président

A SAUVIÈRE



L'actionnaire

Audré Sauvrière



Service clientèle : +33 (0) 1 73 600 632  
Service clientèle : +32 (0) 2 290 56 13

A Bruxelles, le 09/06/2023

**ATTESTATION D'EXECUTION DE VIREMENT  
BANK TRANSFER NOTIFICATION**



Suite à votre demande, nous, soussignés ANYTIME SA, confirmons avoir effectué le 09/06/2023 un virement d'un montant de 45.02 EUR  
Following your request, we undersigned ANYTIME SA, confirm to have made on 09/06/2023 a transfer for an amount of : 45.02 EUR

<b>Donneur d'ordre / Creditor</b> AUDIT ACTION PLUS SL	<b>En faveur de / In favour of</b> GREFFE TC TOULOUSE
<b>Motif de règlement / Payment's information</b> FRAIS AGO 2021 APHOTA ENR	<b>Numéro de compte / Account number</b> Iban: FR6130002040580000070513F52 Bic / Swift: CRLYFRPP
<b>Référence de la transaction / Reference</b> 4590632	<b>Nom de la banque / Bank name</b> LCL LE CREDIT LYONNAIS

Cet avis est communiqué à titre informatif et établi à l'intention exclusive de son destinataire  
This notice is provided for information purpose only and for the exclusive attention of its recipient